

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2018

Etaient Présents 39 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Jacques CAZAURANG
	Jean CASABONNE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Claude COSTE	à	Marylise GASTON
	Michel CONTOU-CARRERE	à	Claude LACOUR
	Jean-Michel IDOPE	à	Anne BARBET
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Maily DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	David CORBIN
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Jacques MARQUEZE	à	Marthe CLOT
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Paule BERGES (excusée), André BERNOS (excusé), David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jacques NAYA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Pierre ARTIGUET (excusé), Gérard BURS

RAPPORT N° 12-180705-DEV-

ZAE DU GABARN : RECTIFICATIF VENTE TERRAIN

M. LACRAMPE précise que lors du conseil communautaire en date du 18 mai 2018, votre assemblée a délibéré sur la vente d'un terrain à la société ASCII.

Or, depuis, le chef d'entreprise, Monsieur LUCCHESI, nous a informé que le portage immobilier de ce projet se ferait via la SCI FL IMMO 64.

Le projet, la surface (2 000 m²) et le prix de vente restent inchangés, soit 12 € HT le m² ce qui représente un montant de vente d'environ 24 000 € HT, soit 26 000 € TTC, TVA sur marge incluse, le montant final de la vente étant connu après arpentage du terrain.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre à la SCI FL IMMO 64 la parcelle du terrain du parc d'activités du Gabarn sus-indiquée, représentant une superficie d'environ 2 000 m², pour un montant de 12 € HT le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 05 juillet 2018

Suivent les signatures

Affiché le 18.07.18

REÇU
Le 18 JUL. 2018
SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE
Le Président





Daniel LACRAMPE